



Les fiches de la formation professionnelle

Mentorat en lycée professionnel

Fiche 4 – Initiatives de mentorat dans l'enseignement professionnel : zoom sur les acteurs associatifs

Le plan « 1 jeune, 1 mentor »

Le plan « 1 jeune, 1 mentor » a été lancé par le Président de la République en mars 2021. Il vise à la massification du mentorat pour les jeunes, en s'adressant en priorité aux plus fragiles d'entre eux (jeunes pris en charge par l'aide sociale à l'enfance, jeunes réfugiés, en situation de handicap, en Quartier Politique de la Ville, etc.).

Ce plan a permis l'accompagnement de plus de 100 000 jeunes en 2021, puis de 150 000 et de 160 000 jeunes en 2022 et 2023, contre environ 30 000 par an, avant le lancement du plan. **En 2023, le mentorat pour les jeunes a été qualifié de grande cause nationale** : « le mentorat au service de l'émancipation professionnelle de tous les jeunes de France ».

Le plan mentorat vise désormais les jeunes en lycée professionnel et les jeunes pris en charge par l'aide sociale à l'enfance. Le mentorat dans la fonction publique, entre agents publics ou entre agents publics et jeunes est également développé.

Quelques données clés

Nombre de structures conventionnées

Des associations, des fondations et un GIP FCIP ont conclu des conventions avec la direction de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA), afin de mettre en œuvre leurs projets de mentorat. Ils bénéficient d'un soutien durant un à trois ans. En 2024, 44 organismes sont soutenus par la DJEPVA et bénéficient d'une convention annuelle ou pluriannuelle.

Les associations du plan « 1 jeune, 1 mentor » mobilisées autour des lycéens professionnels

Dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 mentor », plus de 40 structures proposent du mentorat à destination de jeunes de moins de 26 ans aux profils variés.

Différentes associations ont mis en œuvre des programmes de mentorat destinés aux jeunes scolarisés dans les lycées professionnels (voir annexe_les associations du collectif mentorat actives dans les LP).

Points de vigilance

Il est important de vérifier que l'association comprenne bien les critères spécifiques concernant les mentors dans le cadre du plan mentorat en lycée professionnel. **Le plan vise à recruter des mentors qui sont des professionnels actifs dans le secteur ou le métier correspondant à la formation de l'élève.**

Cette précision est nécessaire car certaines associations ont l'habitude de travailler avec un éventail plus large de mentors, qui pourraient ne pas répondre à ce critère particulier. **Il faut donc s'assurer que les associations bénéficiaires de subventions soient bien informées de cette exigence spécifique.**

Cette clarification aidera à **garantir que les mentors sélectionnés apportent une expertise professionnelle directement pertinente pour les élèves**, conformément aux objectifs du plan mentorat.